



REGLEMENT INTERIEUR et ENGAGEMENT DE SECURITE

GITE DE GROUPE & D'ETAPE** - Mélanie et Eric STOPIN - 3 Rue des Tilleuls - 37340 AVRILLE-LES-PONCEAUX

giteavril37@gmail.com - 06 44 98 34 71 - 06 23 07 19 52 - www.giteavril37.fr

Le présent Engagement de sécurité s'applique à toute personne qui entre dans le gîte. Le fait d'entrer dans le gîte suppose une adhésion de fait à cet engagement.

Tout manquement à ce règlement sera facturé et/ou retenu sur la caution.

MàJ 07/05/2021

ENGAGEMENT SECURITE

Le locataire :

- affirme organiser sous sa responsabilité, un évènement au Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux ou y séjourner pour des vacances ou dans le cadre professionnel.
- s'engage à assurer la surveillance des locaux durant l'intégralité de la période correspondant au contrat de location.
- s'engage à ne pas faire entrer simultanément plus de 39 personnes dans le Gîte et dans les locaux à sommeil du Gîte.
- reconnaît avoir été informé et formé :
 - de l'emplacement : extincteurs, exutoires, détecteurs de fumées, alarme SSI Sécurité Incendie, dispositif de coupure générale, issues de secours, BAES
 - de l'interdiction d'utiliser la cheminée
- s'engage à ne pas utiliser de prises multiples ou de rallonges électriques (à l'exception des prises multiples avec interrupteur lumineux), d'appareil de chauffages ou de cuissons portatifs, de fumigène, et de tout appareillage ne respectant pas les normes.
- n'utilisera jamais d'alcool à brûler ou d'essence pour allumer le barbecue, mais seulement les allumes-feux vendus dans le commerce.

LE BARBECUE DOIT ETRE NETTOYÉ ET VIDÉ DE SES CENDRES.

- s'assure à ce qu'aucun objet ne vienne entraver le passage devant les issues de secours, ni ne gêne le fonctionnement des fermes-portes des locaux à sommeil.
- s'engage à respecter l'ensemble des consignes de sécurité.

Pour des raisons de santé, de sécurité et de confort, il est formellement interdit de fumer dans les locaux.

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, vérifiez sans délai l'élément à l'origine du déclenchement. S'il s'agit d'un feu, de fumées suspectes ou tout autre évènement anormal :

Faites évacuer

Attaquer le foyer à l'aide des extincteurs

Avertir le responsable du gîte

Avertir les pompiers (18)

CAS PARTICULIER pour l'organisateur d'accueils collectifs de mineurs :

- Une visite détaillée du site sera effectuée avec l'équipe d'animation, au plus tard à la prise des clés, avec prise de connaissance de tous les points de sécurité et de la manipulation des extincteurs ;
- Le locataire s'engage à effectuer le jour de son arrivée un exercice d'évacuation des locaux (ces exercices seront portés sur le registre de sécurité) ;
- Les consignes de sécurité seront données aux animateurs mais aussi aux mineurs.

UTILISATION DES LIEUX

- Utilisation du Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux de manière paisible et en bon usage, conformément à ce règlement intérieur affiché dans le Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux.
- Un inventaire à contrôler le jour de votre arrivée et le jour de votre sortie est prévu.
- Literie, couvertures, oreillers, vaisselles ou autre du gîte restent à l'intérieur du Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux.

ENFANTS et SALLE DE JEUX

Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents.

Les jeux et jouets de la salle de jeux doivent être rangés à leur place.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Chacun doit veiller à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect général du Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux.

L'entretien quotidien et le nettoyage du gîte et de ses abords est à la charge des utilisateurs. Avant chaque départ, les utilisateurs du Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux devront laisser les lieux dans un état de propreté irréprochable :

- Poubelles vidées et nettoyées (chambres, cuisine, sanitaires ...)
- Réfrigérateurs et congélateurs vidés et nettoyés
- Salles d'eau propres : WC, douches, toilettes...(pas de cheveux ni poils !)
- Cuisine propres et rangée : vaisselle, four, éviers ...(façades et intérieurs)
- Sols et murs de toutes les pièces à nettoyer
- Chambres propres : sous les lits...
- Rassembler les draps housses et taies, etc dans la lingerie, les alèses restent sur les lits et les couvertures doivent être repliées.
- Nettoyer correctement les tables (à ranger) et les chaises (à empiler)
- Le barbecue doit être vidé de ses cendres et nettoyé
- Produits et outils d'entretien sont à votre disposition.

Évacuer l'ensemble des ordures ménagères en respectant scrupuleusement les instructions de **tri sélectif** en vigueur sur la commune d'Avrillé-les-Ponceaux : les déchets recyclables et verres, cartons, plastiques, devront être portés dans les collecteurs à côté du Jeu de Boule de Fort (Direction Langeais), les autres déchets déposés dans le bac à ordures du Boulet.

Le nettoyage du gîte est à la charge du client pendant la période de location. Sans l'option ménage, il est également à sa charge avant son départ. Le gîte doit être rendu dans le même état de propreté que celui constaté à l'arrivée. Tout manquement à ces obligations sera facturé et/ou retenu sur la caution.

DEGRADATION ET VOLS

Tout vol de matériel ou dégradation même minime (murs, sols, meubles, plomberie, vaisselle ...) sera facturé ou retenu sur la caution (voir état des lieux et inventaire).

Dans tous les cas, les prestations réservées seront dues en entier. En cas de vol et de dégradations importantes, les propriétaires du Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux se réservent, en plus, le droit d'expulser les auteurs individuellement ou le groupe dans son ensemble.

VOISINAGE ET BRUIT

Pour des raisons évidentes de respect des habitants du village, nous vous demandons de faire preuve de bon sens et de respect. Le calme doit être maintenu entre 22h et 8h. Vous pouvez louer la salle des fêtes pour diffuser de la musique amplifiée (DJ & sono) qui est interdite de diffusion dans le gîte.

Tout manquement aux règles générales de voisinage et d'ordre public sera facturé et/ou retenu sur la caution aux fins de dédommagements. En cas de troubles importants, le Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux se réserve, en plus, le droit d'expulser les auteurs individuellement ou le groupe dans son ensemble (mesures indépendantes des mesures et sanctions prévues par le Code Civil).

MODALITES DE RETENUE ET DE RESTITUTION DE LA CAUTION

La caution sera restituée par courrier dans les 7 jours suivant le départ.

La caution pourra être retenue partiellement ou entièrement à l'appréciation du Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux.

NON-RESPECT DU REGLEMENT

En cas de non-respect du règlement intérieur, le responsable du Gîte de groupe d'Avrillé-les-Ponceaux est autorisé à mettre l'utilisateur en demeure de s'y conformer. Lors d'infractions sérieuses, il est en droit de résilier le contrat de location et de demander l'aide des forces de police.